

Rapport de Synthèse Colloque International

« Kéba Mbaye, une figure de justice »

Dakar, les 6 et 7 juin 2017

C'est un colloque considérable que la Fondation Kéba Mbaye en collaboration avec la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP) et l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (IDHP) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, a organisé dans les locaux de l'Institut Confucius de Dakar, à UCAD II. Une manifestation de grande ampleur était d'autant plus légitime qu'il s'agissait de célébrer celui qui donne son nom à la Fondation, dont elle abrite les archives et dont elle défend les idéaux au premier chef l'éthique, notamment dans les domaines de la justice, des droits de l'homme et du sport, ainsi qu'en encourageant l'entraide, la solidarité et la tolérance entre les hommes. Finalement ce sont rien moins que trente-et-une allocutions et communications et deux projections de films qui ont été présentées au cours des deux journées qu'ont durées ces rencontres scientifiques.

Pour une telle personnalité, dont l'activité s'est déployée bien au-delà des frontières du Sénégal, en Afrique, puis dans le monde entier avec son passage remarqué par la Cour internationale de justice, il fallait une importante participation internationale. Ce fut bien le cas, avec neuf pays et douze établissements représentés : outre les Universités Cheikh Anta Diop de Dakar, Gaston Berger de Saint-Louis et Assane Seck de Ziguinchor, l'on peut énumérer six institutions d'enseignement supérieur africaines : l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, l'Ecole des Hautes études commerciales d'Alger, l'Université des sciences juridiques et politiques de Bamako, l'Université d'Abomey-Calavi pour Cotonou, l'Université Abdou Moumouni de Niamey et l'Université Yaoundé II.

Se sont joints aux participants africains, des collègues issus de trois institutions françaises (Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, Université de Bordeaux et Université Toulouse 1 Capitole) et, venant même d'Italie. S'y ajoutent diverses personnalités exerçant ou ayant exercé de hautes fonctions : ministres, membres de Cours ou de Conseils constitutionnels, recteurs et doyens... Tous sont venus rendre hommage, par leur présence, par leur propos, parfois par leur témoignage à celui qu'ils considèrent comme la référence, en de nombreux domaines le fondateur du droit sénégalais et parfois africain.

Le titre du colloque « Kéba Mbaye, une figure de justice » insiste sur ce qui constitue l'image que la postérité a conservée de celui que l'on s'est habitué à présenter d'abord, sinon exclusivement, comme un juge. C'est en effet la fonction dont il se targue le plus volontiers et d'abord dans le recueil de ses allocutions prononcées comme premier président de la Cour suprême, intitulé *Propos d'un juge*. Il

y a là une référence que personne n'a sous-estimée. Kéba Ba, président de la Fondation, l'évoque dans son « mot de bienvenue ». Le doyen Badji, président du comité scientifique, y revient dans son discours introductif. Reprenant un terme qui figure dans la biographie de Cheikh Yérime Seck, sur le *Parcours d'un grand juge*, le professeur Ngando, de Yaoundé, parle de « baobab et droit » et l'on pense à l'arbre qui somme l'esplanade devant la Faculté de droit de Dakar, symétrique à celui de la Faculté de médecine, sur le campus de Fann. Le professeur Demba Sy s'est joint à ces témoignages.

Le professeur Dagra, ancien ministre à Niamey, s'appuie sur le titre du colloque : une « figure de justice ». Le professeur Sermet d'Aix-en-Provence, rappelle le jugement d'une future présidente de la Cour de justice internationale, où Kéba Mbaye a officié : « c'est un juriste ». Le professeur Nouiri d'Alger, le constate, au cours de la discussion : « c'est un homme que nous ne finirons jamais de découvrir ». Abdallah Cissé, avocat, consultant et agrégé de droit, résume en une formule, l'attitude de chacun à l'égard du juge Kéba Mbaye : « respect et admiration ».

Au fil des communications, c'est l'activité multiforme de Kéba Mbaye qui apparaît dans tous les domaines du droit, au fur et à mesure que se déroulent les huit sessions du colloque : Droits de l'homme, Démocratie et Constitution, Droit international, Droit constitutionnel (deux sessions), Droit privé, Droit de l'intégration et sociologie du droit, Ethique. Ce dernier aspect a marqué toute sa vie, elle éclaire et explique son action aux hautes fonctions auxquelles il a été élevé.

Un premier ensemble de contributions insiste sur les efforts du juge Kéba Mbaye pour la promotion d'un droit moderne. Cette exigence annonce les méthodes actuelles regroupées sous la dénomination de légistique, ce que décrit Jean-Marie Correa, de Ziguinchor. Cet objectif s'exprime dans la participation du juge à la rédaction du Code de la famille, comme le rappellent Françoise Bineta Dieng, directrice du Laboratoire de la famille de l'UCAD, et Isaac Yankhoba Ndiaye, ancien doyen et ancien membre du Conseil constitutionnel, tout ceci posant le problème de la survie du mariage coutumier ce que traite Geneviève Sarr, de Ziguinchor. Egalement, sur le terrain du droit privé, il faut souligner, avec Papa Talla Fall, le rôle décisif du juge dans la mise en place de l'OHADA.

Parmi toutes les disciplines où s'est exercée l'influence du juge, le droit constitutionnel est celui où les communications ont été les plus nombreuses. C'est Jean du Bois de Gaudusson, ancien doyen, ancien président d'Université à Bordeaux, qui ouvre le débat en dénonçant les tentations du populisme constitutionnel. C'est en confirmant ou, à l'inverse, en se démarquant de certaines de ses analyses que Yédoh Sébastien Lath, d'Abidjan, a traité l'ingénierie constitutionnelle, tandis que Paul Elvic Batchom s'interrogeait sur la possibilité d'un droit constitutionnel africain. L'on n'a pas oublié, avec El Hadji Omar Diop et avec André Cabanis, de Toulouse, de

reconstituer les idées constitutionnelles du juge. Enfin, avec Mayacine Diagne de Saint-Louis, et Frédéric Joël Aïvo, d'Abomey-Calavi, c'est l'efficacité de la justice constitutionnelle qui est évaluée.

Une seconde dimension du combat de Kéba Mbaye est celle qu'il accorde à la défense des droits de l'homme. Ils sont confrontés au droit africain traditionnel avec Blaise Alfred Ngando, de Yaoundé, ce qui se traduit à un l'affrontement entre tradition et modernité que narre Samba Thiam. Grâce à Fatou Kiné Camara, le rôle précis du juge est recherché dans la rédaction de la charte africaine des droits de l'homme. La réflexion est élargie, par Mamadou Dagra, de Niamey, à la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, telle qu'elle se présente cinq ans après son entrée en vigueur.

Enfin, l'on ne saurait négliger la dimension éthique de celui qui a rassemblé tous les participants à ce colloque. Abdallah Cissé s'est interrogé sur les rapports compliqués entre éthique et gouvernance. Deux communications étudient cette question à travers les responsabilités du juge au sein du Comité international olympique, évoqué par Abdennour Nouiri, d'Alger, et Abdoulaye Sakho. L'éthique constitue le thème de son ultime et – par une sorte de cadeau du destin - de sa plus célèbre intervention, sous la forme de la leçon inaugurale prononcée à l'Université de Dakar, fin 2005, guère plus d'un an avant sa mort. Il n'est pas de participants à ces rencontres qui n'aient fait allusion à ce texte émouvant, son testament spirituel. L'on a projeté sur grand écran, des extraits de ce discours célèbre. A ce moment-là, il était parmi nous.

Professeur André Gabanis
Rapporteur de Synthèse Générale